

PRÉSENTATION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2018

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
Taxes foncières	1 988 466 \$
Taxes-Quote-part MRC	366 147 \$
Sécurité publique	447 513 \$
Règlement N° 124 – Camion incendie 2003	21 161 \$
Règlement N° 118 – Chemins des Roses	1 892 \$
Règlement N° 187 - Ordures, Recyclage	311 600 \$
Règlement N° 143-1	
Taxe spéciale en matière de protection de l'environnement	192 200 \$
Subventions voirie	172 221 \$
Subventions diverses	65 000 \$
Mutations immobilières	150 000 \$
Autres revenus	306 590 \$
Financement long terme des activités de fonctionnement (ÉcoPrêt)	30 000 \$
Affectation du surplus accumulé non affecté (Activités de fonctionnement)	32 452 \$
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	4 085 242 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration	1 168 902 \$
Sécurité publique	745 551 \$
Transport	1 378 658 \$
Hygiène du milieu	523 408 \$
Aménagement, urbanisme et développement	287 214 \$
Loisirs et culture	194 382 \$
Frais de financement	85 326 \$
Amortissement des immobilisations	(428 913 \$)
	3 954 528 \$
Remboursement de la dette	130 714 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 085 242 \$

Le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2018 est établi à 0.49 \$ du 100 \$ d'évaluation incluant le service des incendies. Une taxe de 0.090 \$ du 100 \$ d'évaluation sera chargée pour assumer les frais de la MRC d'Argenteuil.

Une tarification locale sera imposée aux propriétaires du chemin des Roses conformément au règlement d'emprunt 118.

La taxe pour la sécurité publique est établie à 0.11 \$ du 100 \$ d'évaluation. Une taxe de 0.0052 \$ du 100 \$ d'évaluation sera imposée pour le financement du camion incendie acheté en 2003.

Donc, le taux total de taxation pour l'année 2018 sera de 0.6952 \$ du 100 \$ d'évaluation, le tout perçu en conformité avec le rôle d'évaluation pour l'an 2018, tel que déposé par l'estimateur professionnel de la MRC le 11 septembre 2017 au montant total de 406 829 700\$.

La taxe pour les ordures ménagères et le recyclage sera de 200,00 \$ par résidence habitable.

La taxe spéciale en matière de protection environnementale sera de 50,00 \$ par unité d'évaluation. Considérant le minimum de commerces situés dans la municipalité et le coût impliqué dans la préparation d'un autre rôle d'évaluation, une taxe d'affaires ne sera pas appliquée.

Les licences de chiens et chats sont émises gratuitement. Le tarif des dérogations mineures demeure à 300,00 \$ plus les frais de publication. Maintenant que les résidents de Gore peuvent s'inscrire gratuitement à la bibliothèque et à la piscine de Lachute, la municipalité ne remboursera plus de frais de non-résident provenant d'une autre bibliothèque ou d'une autre piscine. Un maximum de 40,00 \$ sera remboursé pour chaque enfant de 1 an à 18 ans qui participe au tennis et camp de jour.

Le taux d'intérêt est fixé à 1.17 % par mois, soit 14 % par année et sera chargé à compter du trentième jour suivant la date d'émission du compte de taxe. Des frais de 5,00 \$ seront ajoutés à tout avis de rappel pour toute balance due de 10,00 \$ et plus, posté durant l'année et des frais d'administration de 15,00 \$ seront chargés pour tout chèque retourné pour insuffisance de fonds.

La rémunération des conseillers sera majorée de 0.9 %. Les rémunérations mensuelles pour 2018 seront les suivantes:

	Salaire 2018	Salaire 2017	Allocation Non -imposable 2018	Allocation Non -imposable 2017
Maire	1 579.19 \$	1 565.10 \$	789.59 \$	782.55 \$
Conseillers	400.22 \$	396.65	200.11 \$	198.33 \$